

MADAGAZELLE REGLEMENT 2025

Art. 1 – ORGANISATION

L'association « Bretagne-Outdoor » organise la 9^{ème} MADAGAZELLE à Madagascar du 7 au 18 juillet 2025

Art. 2 – DEFINITION DE L'EPREUVE

La MADAGAZELLE est une course à pied ou randonnée sportive, en 6 étapes de 6 à 10 kms, exclusivement féminine. A chaque arrivée d'étape, une action de solidarité scolaire (distribution de matériel scolaire) est organisée en collaboration avec une école malgache .

Art. 3 – PRESCRIPTIONS GENERALES

La MADAGAZELLE se déroulera en conformité avec le règlement de l'épreuve auquel tous les participantes s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription. Validité du passeport 6 mois après la date de retour.

Art. 4 – INSCRIPTION - DROITS D'ENGAGEMENT

Le montant des droits d'engagement est fixé à 3100 euros.

Celui-ci comprend : le vol A/R Paris /Addis Abeba/ Nosy Be , les transferts en bus et en bateau, les taxes aéroports intérieures et internationales, l'assurance rapatriement, eau minérale (repas et course), les repas, l'hébergement, les ravitaillements en course, l'assistance médicale et sanitaire, les animations, un T-shirt en maille technique, un trophée personnalisé,

Ne comprend pas : les pourboires, L'assurance annulation (facultative), le visa (environ 25 euros)

Toute inscription doit être effectuée au moyen du bulletin d'inscription accompagné d'un acompte de 800 euros par participante (encaissé à la réception du dossier) ET du solde du voyage en 1 ou plusieurs chèques (date d'encaissement au dos du chèque).

Dernier encaissement au plus tard le **30 mai 2025**. Tous les règlements seront à l'ordre de « Ass. B.O. Sénagazelle » et à envoyer au 4 Bd du villou 35800 DINARD. Tout dossier incomplet ne sera pas retenu.

Art. 5 – ANNULATION D'ENGAGEMENT

Les annulations de demande de réservation et demandes de remboursement doivent être exprimées par lettre recommandée. En cas d'acompte déjà versé ou d'inscription en totalité, les barèmes de remboursement sont les suivants :

- 60 euros seront retenus pour frais de dossier en cas de désistement avant le 1 avril 2025
- 30% de la totalité des droits d'engagement seront retenus par l'organisation en cas de désistement entre le 1 avril 2025 et le 30 avril 2025
- 60% de la totalité des droits d'engagement seront retenus par l'organisation en cas de désistement entre le 01 mai 2025 et le 31 mai 2025
- Passé la date du 31 mai 2025 aucune demande de remboursement ne sera acceptée.

Art. 6 – ASSURANCES

L'organisation est couverte par un contrat d'assurance responsabilité civile organisation.

Une assurance rapatriement est comprise dans l'inscription pour chaque participante. L'organisation recommande de prendre une assurance annulation auprès de l'assureur de votre choix ou de l'organisation (Assuver).

Art. 7– CLASSEMENT DES GAZELLES

Les 3 premières seront récompensées (trophée + lots). Toutes les participantes recevront un trophée personnalisé.

Possibilité d'alterner une étape en course à pied et une étape en randonnée ; le temps total sera pris en compte pour le classement final.

Art. 8 – PROGRAMME

J1 : Départ Paris CDG vers Nosy Be via Addis Abeba

J2 : Arrivée Nosy Be . Transfert lodge . Repos, préparation des dotations de solidarité. dîner et nuit au lodge.

J3: Fin de la préparation des dotations scolaires. Déjeuner en centre-ville. Dîner au lodge.

J4 : Pdj. Course N°1 à Madiroukel. Déjeuner et Dîner au lodge.

J5 : Pdj. Course N°2 à Nosy Comba. Déjeuner sur place et Dîner au lodge.

J6 : Pdj. Course N°3 à Ankify. Déjeuner et dîner au lodge. Nuit au lodge

J7 : Pdj puis déplacement vers Nosy Iranja. Course N°4. Déjeuner et dîner sur place. Nuit en bivouac.

J8 : Pdj. Course n°5 à Sakatia. Après-midi visite des tortues marines. Retour à Nosy Be. Installation au lodge.

J9 : Pdj. Journée de repos. Pique-nique le midi. Dîner au lodge

J10 : Pdj. Course N°6 au Mont-Paso. Déjeuner sur place. Dîner au lodge. Soirée de gala et remise des récompenses.

J11 : Pdj puis transfert aéroport de Nosy Be. Vol retour avec escale à Addis Abeba

J12 : Arrivée Paris CDG

L'organisation se réserve le droit de modifier la physionomie de l'épreuve en cas de force majeure ou pour des raisons indépendantes de sa volonté.

Art. 9 – ACTION HUMANITAIRE

Chaque participante s'engage à préparer un colis de matériel scolaire (cahiers, crayons, stylos, règles, ardoises, peluches...). Six établissements scolaires seront visités pendant le séjour.

Les niveaux de classes vont de la maternelle au collège.

Art. 10 – COUVERTURE IMAGE

« Bretagne-Outdoor » se réserve tous droits exclusifs d'utilisation des images de la MADAGAZELLE. Les participantes consentent en s'inscrivant que « Bretagne-Outdoor » dispose du droit exclusif de leur nom et de leur image individuelle ou collective pour tout ce qui concerne de près ou de loin leur participation à la Madagazelle. Tout support photographique, vidéo ou cinéma ne pourra être utilisé par les concurrentes, les accompagnateurs ou l'encadrement que pour des usages privés, sauf autorisation particulière ou accréditation de « Bretagne-Outdoor ». En conséquence, tout projet de film court, moyen ou long métrage devra avoir reçu préalablement l'assentiment de « Bretagne-Outdoor ».